

INFORMATION MAIRIES

Les jeunes de votre commune peuvent prétendre à une bourse pour passer leur permis de conduire

Pour la 6^e année consécutive, la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée octroie 40 bourses au permis de conduire à des jeunes du territoire âgés de 15 à 25 ans.

En échange de 50 heures de travail bénévole effectuées au sein d'une association ou d'une collectivité du territoire, l'intercommunalité finance 500 € du permis de conduire du candidat (sous réserve de critères de ressources, voir ci-dessous). Le coût de cet examen s'élevant aujourd'hui à 1600 € en moyenne, cette bourse permet à des jeunes de boucler leur financement et de passer l'épreuve. **Faites circuler l'info !**

Les critères à remplir

Pour déposer un dossier de candidature, il faut :

- Habiter le territoire de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée,
- Avoir entre 15 et 25 ans,
- Etre membre d'un foyer dont le quotient familial (QF) n'excède pas 1000 €,
- Avoir un projet de bénévolat validé par une association ou une collectivité,
- Etre inscrit ou s'inscrire dans une auto-école partenaire (liste disponible sur www.valdedrome.com),

Chaque dossier retenu fait l'objet d'une convention qui engage le jeune à suivre régulièrement les cours théoriques sur le Code de la route et/ou les heures de conduite, et à réaliser les 50 heures de bénévolat dans les 6 mois suivant la signature. La bourse est versée directement à l'auto-école lorsque les 50 heures de bénévolat ont été effectuées et le code obtenu.

Chaque trimestre se tient une commission d'attribution. La prochaine a lieu **le 23 septembre 2021**. Plus d'infos et dossier d'inscription > [ici](#).

>> CONTACTS

Service jeunesse – 04 75 25 97 28 – jeunesse@val-de-drome.com